



# Stat'ur conjoncture

N°42 – juin 2024

Hauts-de-France

## Reprise de la croissance des effectifs salariés privés en Hauts-de-France au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés privés augmentent dans toutes les régions. **L'emploi salarié privé des Hauts-de-France suit la tendance nationale et progresse de 0,3 %** sur les 3 premiers mois de l'année 2024. Ce sont près de 4 450 postes créés sur le 1<sup>er</sup> trimestre, essentiellement dans le Nord et, dans une moindre mesure, dans le Pas de Calais. Si le département de l'Aisne stabilise ses effectifs salariés, l'Oise et la Somme accusent un repli de l'emploi ce trimestre.

En région, sur les trois derniers mois, tous les secteurs hormis celui de la construction, sont bien orientés. **L'hébergement-**

**restauration** repart à la hausse (+ 1,3 %), après le repli au 4<sup>e</sup> trimestre. La croissance des effectifs salariés du **tertiaire hors intérim**, amorcée le trimestre précédent, se poursuit et accélère (+ 0,4 %). L'**industrie** gagne des effectifs (+ 0,2 %) tandis que le **commerce** est quasi stable. Le travail intérimaire progresse après une baisse continue durant 5 trimestres. Avec une baisse de 0,4 %, les effectifs salariés de la **construction** sont en repli comme au niveau national.

*Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés produits dans le cadre de cette publication intègrent les apprentis.*

### Rebond des effectifs en région comme en France

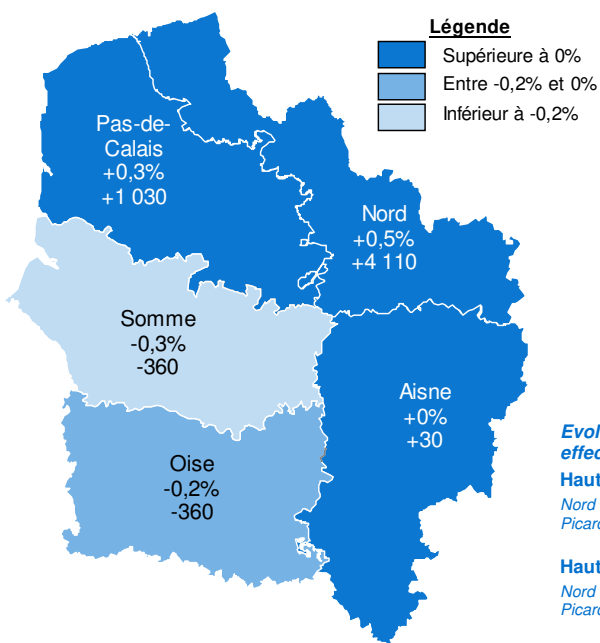
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés privés repartent à la hausse en Hauts-de-France interrompant une série de 5 trimestres d'évolution atone. Sur les 3 derniers mois, ce sont 4 450 postes salariés qui sont créés en région, une hausse identique à celle enregistrée au niveau national (+ 0,3 %). La croissance des effectifs s'observe dans l'ensemble des régions françaises. Ils progressent de 0,2 % sur un an en région.

La situation est contrastée selon les départements sur les 3 derniers mois : les effectifs salariés sont en hausse dans le Pas-de-Calais et le Nord, ils diminuent dans la Somme et l'Oise et sont stables dans l'Aisne.

La masse salariale soumise à cotisations augmente de 1,5 % ce trimestre, après 0,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023. Cette croissance est portée notamment par l'augmentation du salaire moyen par tête (SMPT) qui progresse de 1,2 % par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 2 604 €. Il demeure toutefois inférieur à la référence nationale (2 969 €). En intégrant les primes exceptionnelles non soumises à cotisations sociales (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime de partage de la valeur), le SMPT diminue de - 0,1 % sur le trimestre, en raison de la diminution très nette des montants de prime versée.

\* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (cf. Encadré 1). Le détail des évolutions des séries par secteur de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

### CARTE 1 - Evolution trimestrielle des effectifs salariés privés par département



#### Evolution trimestrielle des effectifs salariés privés

**Hauts-de-France : + 0,3 %**  
 Nord - Pas-de-Calais : + 0,5 %  
 Picardie : - 0,2 %

**Hauts-de-France : + 4 440**  
 Nord - Pas-de-Calais : + 5 140  
 Picardie : - 690

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

### TABLEAU 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

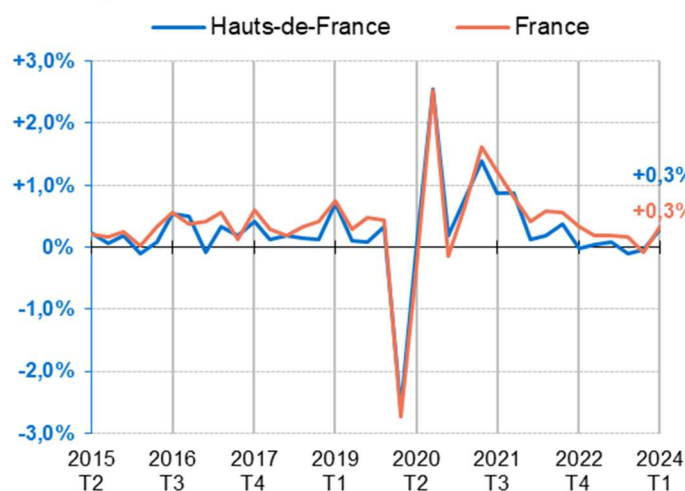
	Niveau 2024 T1	Evolutions trimestrielles (en %)					Evolution annuelle (en %)	
		2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1557,2	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,3	0,2
	Masse salariale (en milliards d'€)	12,2	2,0	1,1	0,7	0,3	1,5	3,6
	SMPT (en €)	2 604	1,9	1,0	0,8	0,2	1,2	3,3
		2 611*	0,3*	0,7*	0,7*	1,5*	-0,1*	2,8*
France	Emploi salarié (en millions)	20,3	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6
	Masse salariale (en milliards d'€)	180,5	2,4	0,9	0,6	0,5	1,8	3,9
	SMPT (en €)	2 969	2,1	0,6	0,7	0,3	1,6	3,2
		2 977*	0,6*	0,4*	0,6*	1,4*	0,3*	2,7*

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



**GRAPHIQUE 1 – Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**Redémarrage du travail intérimaire après 5 trimestres de repli.**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les effectifs intérimaires augmentent de 0,4 % (+ 250 postes) mettant un terme à un repli durant 5 trimestres consécutifs. Sur un an, le bilan reste négatif (- 3,8 %). Au niveau national, le nombre de postes intérimaires est quasi-stable sur le trimestre (- 0,1 %) et sur un an, la baisse est plus marquée qu'en région (- 4,7 %).

**Accélération de la croissance dans les services.**

Le secteur du tertiaire reste bien orienté au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (+ 0,4 % après + 0,1 % au trimestre précédent) et suit la tendance nationale (+ 0,5 % après + 0,1 %).

Les activités liées à l'action sociale et à l'hébergement médico-social ainsi que celles de la santé continuent de créer des emplois ce trimestre (respectivement 650 et 260 postes), tout comme les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 340

postes) et les activités scientifiques et techniques (+ 340 postes). Dans l'éducation, les effectifs croissent de nouveau (+ 180 postes) ce trimestre ; sur un an, le bilan demeure négatif. Dans le secteur du transport et entreposage, les effectifs poursuivent leur progression entamée depuis 3 trimestres (+ 0,3 %). Sur les 3 derniers mois, 440 postes sont créés dans le seul secteur de l'entreposage.

En revanche, les effectifs reculent dans les activités informatiques (- 420 postes), les activités immobilières (- 280 postes) et les arts, spectacles et activités récréatives (- 260 postes).

**Rebond des effectifs salariés dans l'hébergement et restauration...**

Comme au niveau national, les effectifs salariés progressent de nouveau au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (+ 1,3 %), après le recul au trimestre précédent (- 0,5 %). Au cours des 3 derniers mois, 960 postes sont créés dans le secteur de la restauration et 100 dans celui de l'hébergement.

Sur un an, c'est le secteur le mieux orienté avec une croissance de 1,6 % de ses effectifs salariés (+ 1 380 postes).

**... et dans le commerce.**

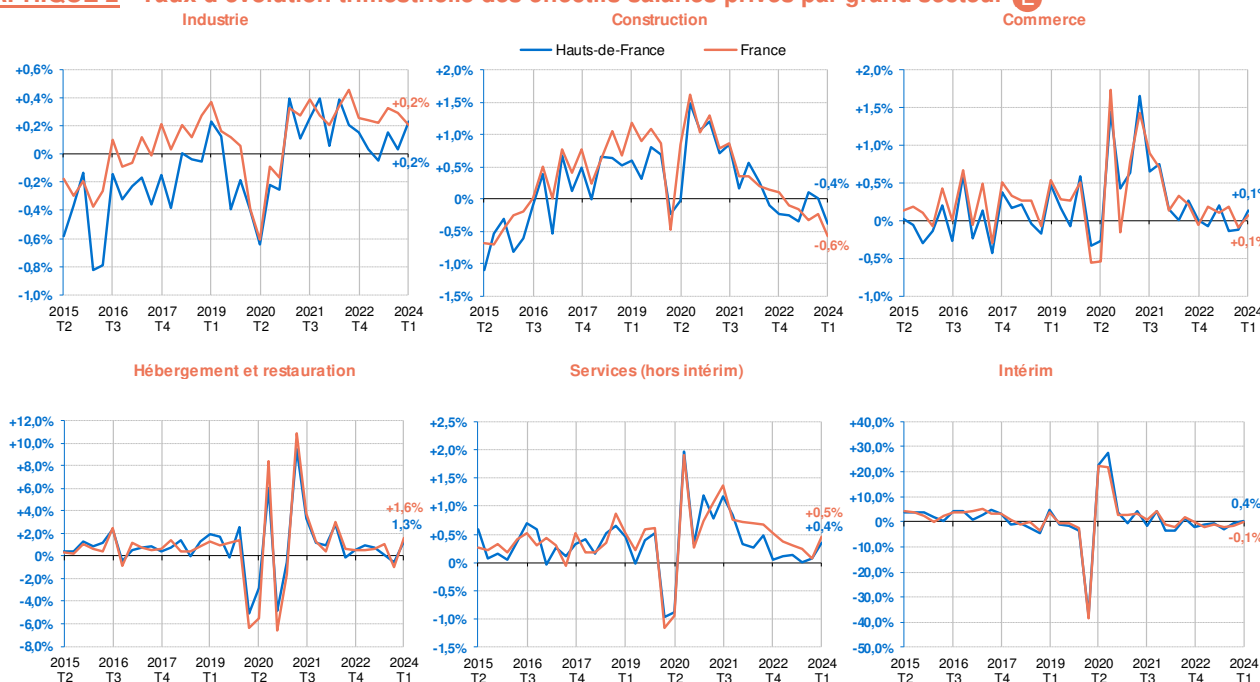
Malgré un léger fléchissement au cours des 2 trimestres précédents, les effectifs du secteur du commerce sont en hausse ce trimestre (+ 0,1 %). Le commerce et la réparation automobile continuent de créer des emplois (+ 1 % ce trimestre soit + 360 postes).

Alors que 740 postes ont été supprimés dans le commerce de détail au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, le secteur renoue avec la croissance (+ 0,1 % soit + 230 postes); à l'inverse du commerce de gros qui perd 240 postes ce trimestre (- 0,3 %).

**Reprise de la croissance dans l'industrie.**

Après une stabilité au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, les effectifs industriels sont en croissance ce trimestre (+ 0,2 %), à un rythme équivalent à celui du niveau national.

**GRAPHIQUE 2 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les effectifs sont toujours dynamiques dans les industries agro-alimentaires (+ 0,9 % soit + 450 postes), la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines (+ 0,8 % soit + 210 postes) et les industries extractives, l'énergie et l'eau (+0,4 % soit + 100 postes).

Comme au niveau national, la réduction des effectifs se poursuit dans l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 0,7 % soit - 210 postes). Le secteur de l'habillement, textile et

cuir est en baisse ce trimestre en région (- 1,1 % soit - 120 postes au cours des 3 derniers mois).

### Seule la construction reste en difficulté.

Alors que les effectifs salariés progressent dans la plupart des secteurs, la construction est, une fois de plus, en difficulté ce trimestre (- 0,4 %). Les effectifs diminuent fortement dans la construction de bâtiments (- 1,8 % sur le trimestre et - 5,3 % sur un an) et de façon plus mesurée dans le secteur des travaux de constructions spécialisées (- 0,2 %) et le génie civil (- 0,1 %).

**TABLEAU 2 - Effectifs salariés privés par secteur d'activité**

Secteurs	Hauts-de-France				France		
	Nombre au 31 mars 2024 (en milliers)	Part au 31 mars 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part au 31 mars 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<b>Industrie</b>	<b>283,5</b>	<b>18,2%</b>	<b>+0,2</b>	<b>+0,4</b>	<b>15,6%</b>	<b>+0,2</b>	<b>+1,0</b>
Industries agro-alimentaires	53,0	3,4%	+0,9	+1,8	2,9%	+0,5	+1,2
Cokéfaction et raffinage	0,5	0,0%	+0,9	+3,4	0,0%	+0,1	+1,1
Equipements électriques, électroniques, informatiques	26,2	1,7%	+0,8	+3,6	2,1%	+0,2	+1,4
Fabrication de matériels de transport	33,8	2,2%	-0,2	-1,4	1,8%	+0,6	+2,1
Autres produits industriels	143,1	9,2%	-0,0	-0,4	7,0%	-0,1	+0,4
<i>Habillement, textile et cuir</i>	<i>10,8</i>	<i>0,7%</i>	<i>-1,1</i>	<i>-0,8</i>	<i>0,5%</i>	<i>-0,3</i>	<i>+1,1</i>
<i>Bois et papier</i>	<i>14,3</i>	<i>0,9%</i>	<i>-0,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>0,8%</i>	<i>-0,6</i>	<i>-1,9</i>
<i>Industrie chimique</i>	<i>16,8</i>	<i>1,1%</i>	<i>-0,1</i>	<i>-1,2</i>	<i>0,7%</i>	<i>+0,1</i>	<i>0,9</i>
<i>Industrie pharmaceutique</i>	<i>7,7</i>	<i>0,5%</i>	<i>+0,1</i>	<i>+4,2</i>	<i>0,4%</i>	<i>+0,9</i>	<i>+3,9</i>
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	<i>28,7</i>	<i>1,8%</i>	<i>-0,7</i>	<i>-2,9</i>	<i>1,2%</i>	<i>-0,6</i>	<i>-1,3</i>
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	<i>40,1</i>	<i>2,6%</i>	<i>+0,1</i>	<i>+0,1</i>	<i>1,8%</i>	<i>-0,1</i>	<i>+0,1</i>
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	<i>24,6</i>	<i>1,6%</i>	<i>+1,1</i>	<i>+1,6</i>	<i>1,5%</i>	<i>+0,5</i>	<i>+2,0</i>
Industries extractives, énergie, eau	27,0	1,7%	+0,4	+1,1	1,8%	+0,3	+2,0
<b>Construction</b>	<b>120,6</b>	<b>7,7%</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,6</b>	<b>8,0%</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,3</b>
<b>Commerce</b>	<b>270,0</b>	<b>17,3%</b>	<b>+0,1</b>	<b>+0,1</b>	<b>16,5%</b>	<b>+0,1</b>	<b>+0,3</b>
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>85,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>+1,3</b>	<b>+1,6</b>	<b>6,6%</b>	<b>+1,6</b>	<b>+2,3</b>
<b>Services (hors intérim)</b>	<b>731,2</b>	<b>47,0%</b>	<b>+0,4</b>	<b>+0,6</b>	<b>49,5%</b>	<b>+0,5</b>	<b>+1,1</b>
Transport	124,7	8,0%	+0,3	+0,3	7,3%	+0,2	+0,5
Information et communication	39,2	2,5%	-1,1	-3,3	4,7%	-0,2	-0,7
<i>Activités informatiques</i>	<i>27,6</i>	<i>1,8%</i>	<i>-1,5</i>	<i>-4,7</i>	<i>2,9%</i>	<i>-0,1</i>	<i>+0,2</i>
Activités financières et d'assurance	50,7	3,3%	+0,0	+1,1	4,0%	+0,2	+1,3
Activités immobilières	19,2	1,2%	-1,4	-3,1	1,4%	-1,1	-4,2
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	205,4	13,2%	+0,8	+0,6	15,2%	+0,7	+1,6
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	233,1	15,0%	+0,5	+1,6	12,7%	+0,7	+2,0
<i>Education</i>	<i>34,3</i>	<i>2,2%</i>	<i>+0,5</i>	<i>-0,3</i>	<i>2,0%</i>	<i>+0,4</i>	<i>+1,3</i>
<i>Activités pour la santé humaine</i>	<i>52,2</i>	<i>3,4%</i>	<i>+0,5</i>	<i>+1,5</i>	<i>3,1%</i>	<i>0,7</i>	<i>2,0</i>
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	<i>129,3</i>	<i>8,3%</i>	<i>+0,5</i>	<i>+2,4</i>	<i>6,6%</i>	<i>+0,7</i>	<i>+2,4</i>
Autres activités de services	58,8	3,8%	+0,0	+0,2	4,3%	+0,6	+1,3
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	<i>21,7</i>	<i>1,4%</i>	<i>-1,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>1,7%</i>	<i>+1,0</i>	<i>+3,0</i>
<b>Interim</b>	<b>66,5</b>	<b>4,3%</b>	<b>+0,4</b>	<b>-3,8</b>	<b>3,7%</b>	<b>-0,1</b>	<b>-4,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 557,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,6</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## ENCADRÉ 1 - Zoom sur l'impact des primes sur la masse salariale et le salaire moyen par tête

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est totalement exonérée de prélèvement sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut aussi être versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette dé plafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

(Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 € et 1 500 €, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la masse salariale prime comprise s'élève à 12,2 milliards d'euros, en hausse de 0,1 % sur un trimestre et de 3,1 % sur un an. Le salaire moyen par tête (SMPT) diminue quant à lui de 0,1 % sur un trimestre mais augmente de 2,8 % sur un an, pour atteindre 2 610 €.

Le SMPT présente des disparités en fonction de la nature du secteur : il est de 3 219 € dans l'industrie contre 1 772 € dans l'hébergement-restauration. Le SMPT augmente sur le trimestre comme sur un an dans l'industrie, l'hébergement-restauration et l'intérim ; en revanche, il diminue sur le trimestre dans la construction, le commerce et les autres services mais reste en hausse sur un an.

**TABLEAU 3 – Evolution de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)**

2024 T1	Masse salariale avec primes			SMPT avec primes		
	Niveau (en millions d'€)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Niveau	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
Industrie	2 730,7	0,7	4,0	3 215	0,5	3,7
Construction	862,7	-1,9	0,8	2 380	-1,7	1,3
Commerce	2 028,7	-0,4	3,1	2 506	-0,4	2,9
Hébergement-Restauration	450,7	0,3	4,5	1 775	0,2	3,3
Autres services	5 643,6	0,3	3,4	2 569	-0,2	2,6
Intérim	477,3	0,9	-1,9	2 408	0,9	3,2
<b>Total</b>	<b>12 193,9</b>	<b>0,1</b>	<b>3,1</b>	<b>2 611</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,8</b>

Source : Urssaf

## ENCADRÉ 2 - Révision des évolutions trimestrielles des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation ainsi qu'aux corrections habituelles. **Les séries intègrent les effectifs apprentis.** En conséquence l'évolution des effectifs salariés publiée ces derniers trimestres est légèrement revue à la hausse à ce titre. Cette intégration n'a aucune influence sur les évolutions de la masse salariale qui intégraient déjà les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

Par rapport à la publication de mars 2024, l'évolution des effectifs salariés totaux hors intérimaires a été révisée à la baisse de 2 890 postes pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2023 et à la hausse de 1 020 postes pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2023. En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux hors intérimaires a été révisée de - 0,2 point pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2023 et de + 0,1 point pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2023.

**TABLEAU 4 – Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles des effectifs salariés des Hauts-de-France par secteur**

Secteur	Révision des effectifs salariés			
	en nombre		en points de pourcentage	
	2023 T3	2023 T4	2023 T3	2023 T4
Industrie	-190	-90	-0,1	-0,0
Construction	-390	+10	-0,3	+0,0
Commerce	-1 370	+510	-0,5	+0,2
Hébergement et restauration	-410	-80	-0,5	-0,1
Services (hors intérim)	-420	+470	-0,1	+0,1
Intérim	-110	+200	-0,2	+0,3
<b>Total</b>	<b>-2 890</b>	<b>+1 020</b>	<b>-0,2</b>	<b>+0,1</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)





### ENCADRÉ 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf ont été progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure à contrario l'homogénéité. A compter de la publication relative au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

**Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.**

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2023 masse salariale effectifs salariés agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité française NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

**La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »,** qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'**effectif du dernier jour ouvré du trimestre** ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent



certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel** (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel** (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

### CHIFFRES CLÉS

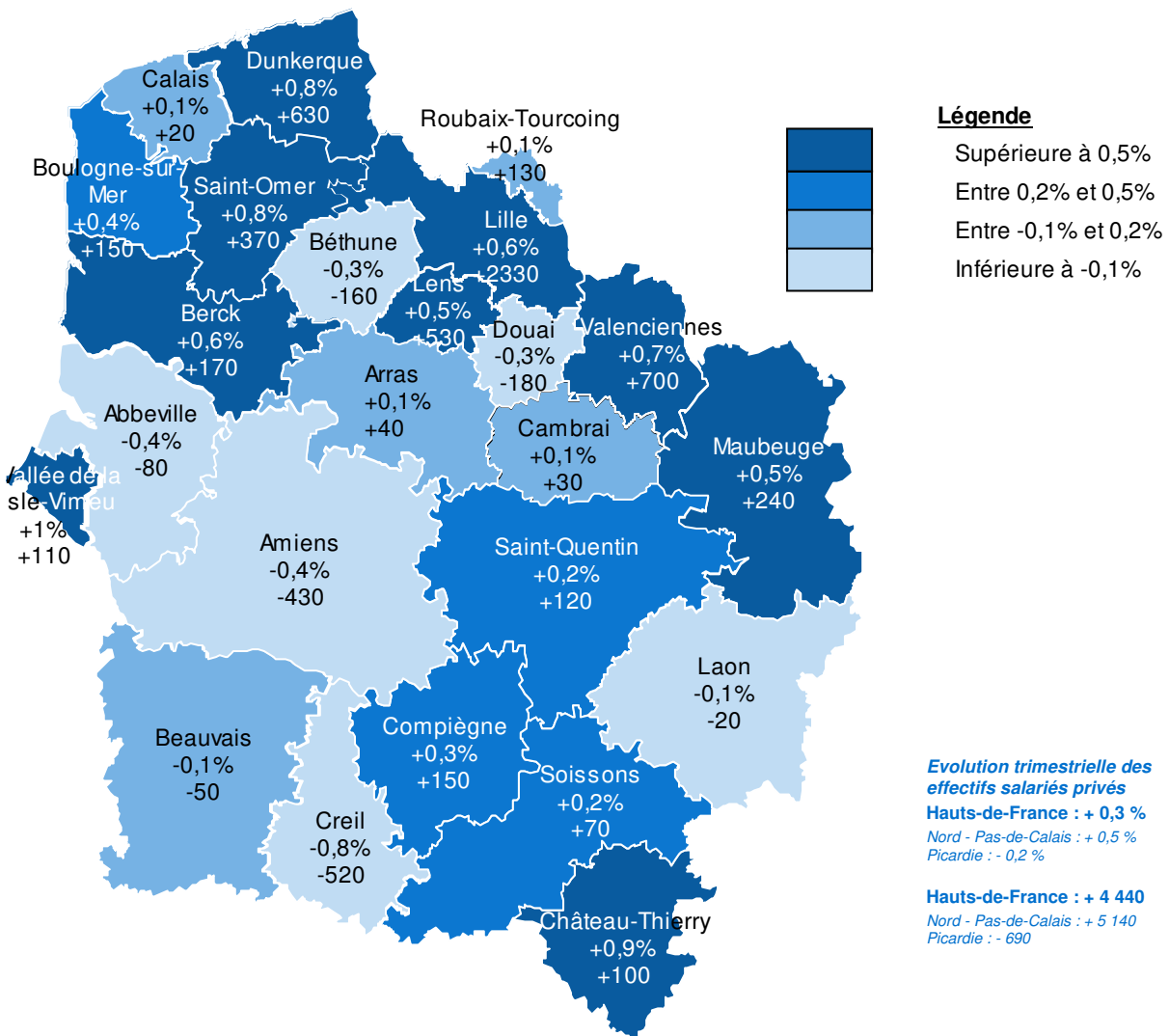
**17** zones d'emploi gagnent des emplois par rapport au trimestre précédent

**7** zones d'emploi perdent des emplois par rapport au trimestre précédent

Dans 17 des 24 zones d'emploi de la région Hauts-de-France, l'emploi est en hausse par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2023. Les plus fortes baisses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi de Lille (+2 330 postes), de Valenciennes (+ 700 postes) et de Dunkerque (+ 630 postes).

Les effectifs salariés demeurent néanmoins en baisse sur le trimestre dans 7 zones d'emplois, dont celles de Creil (- 520 postes), d'Amiens (- 430 postes) et de Douai (- 180 postes).

### CARTE 2 - Taux d'évolution et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi par rapport au trimestre précédent



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,0 %

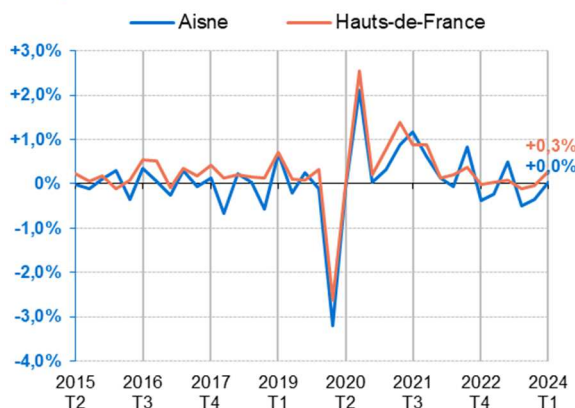
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Aisne se stabilisent, après - 0,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et - 0,5 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, portant le bilan annuel à - 0,3 %.

Comme en région, les effectifs salariés de la construction sont à nouveau en baisse ce trimestre : - 0,9 % soit 80 postes en moins. Sur un an, ce secteur affiche la baisse la plus marquée de la région (- 3,1 %).

L'intérim continue de perdre des effectifs ce trimestre : - 0,6 %. Les effectifs industriels se contractent depuis 3 trimestres consécutifs (- 0,2 % soit - 30 postes). Le commerce reste en repli (- 0,1 %).

Seuls les secteurs de l'hébergement-restauration et des autres services enregistrent une hausse de leurs effectifs salariés sur les 3 derniers mois (respectivement + 2,4 % et + 0,2 %) mettant fin à une baisse depuis 2 trimestres. Ces augmentations parviennent à compenser les pertes des autres secteurs.

**GRAPHIQUE 4 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**



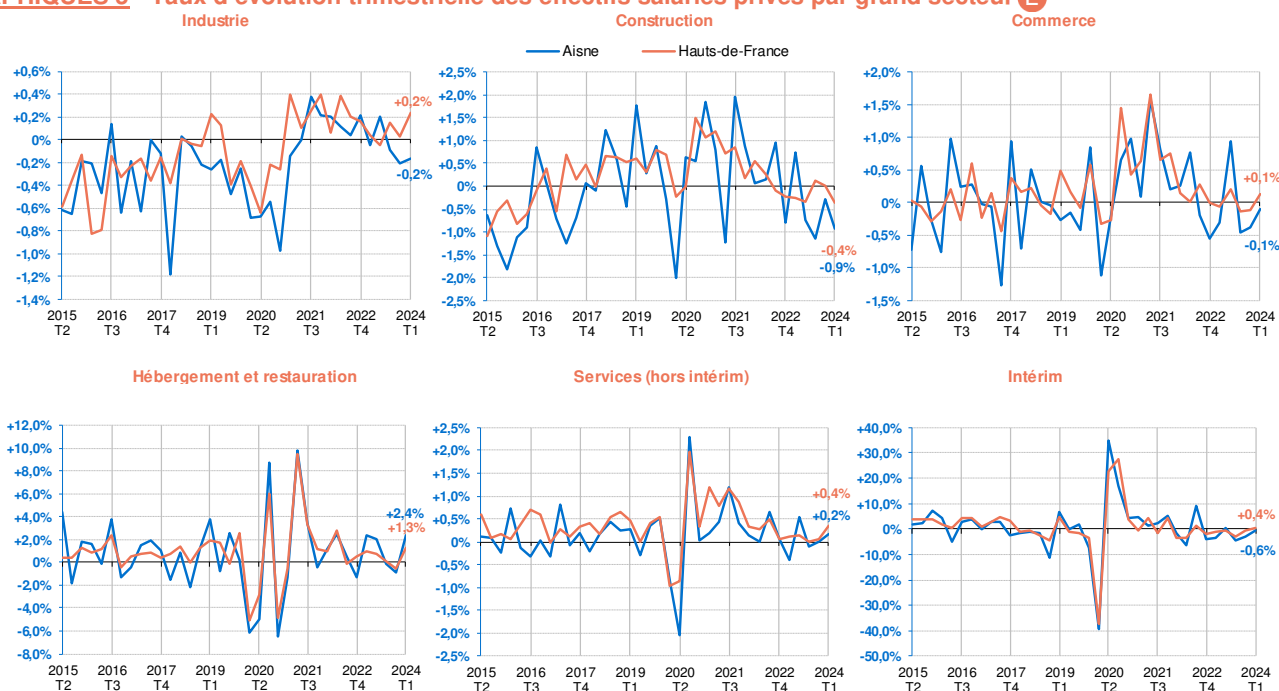
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**TABLEAU 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur**

au 31 mars 2024	Aisne				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	21 200	21,4	-0,2	-0,3	18,2	+0,2	+0,4
Construction	8 900	9,0	-0,9	-3,1	7,7	-0,4	-0,6
Commerce	17 900	18,1	-0,1	-0,0	17,3	+0,1	+0,1
Hébergement et restauration	5 300	5,4	+2,4	+3,5	5,5	+1,3	+1,6
Services (hors intérim)	40 600	41,1	+0,2	+0,6	47,0	+0,4	+0,6
Intérim	4 900	4,9	-0,6	-7,7	4,3	+0,4	-3,8
<b>Total</b>	<b>98 800</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**GRAPHIQUES 5 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,5 %

Le Nord est le département de la région qui enregistre la plus forte hausse de ses effectifs sur le trimestre. Les effectifs salariés demeurent également en hausse sur un an (+ 0,5 %), plus fortement qu'en région.

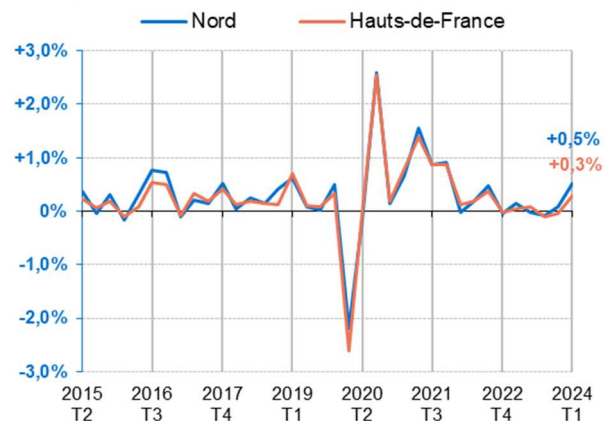
Après deux trimestres en sensible baisse, l'intérim est de nouveau en hausse sur 3 mois (+ 2,9 % soit + 830 postes) mais enregistre toujours un bilan annuel négatif (- 3,1 %).

La baisse observée dans le commerce sur le dernier semestre 2023 s'atténue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Le recul du secteur dans le Nord sur un an s'oppose à la dynamique régionale.

Comme au trimestre précédent, la construction perd des effectifs ce trimestre dans le Nord (- 0,2 % soit - 90 postes).

L'industrie, l'hébergement-restauration et les autres services poursuivent leur hausse à des rythmes plus forts que le trimestre précédent (respectivement + 0,6 %, + 1,1 % et + 0,6 %) voire qu'en région.

GRAPHIQUE 6 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



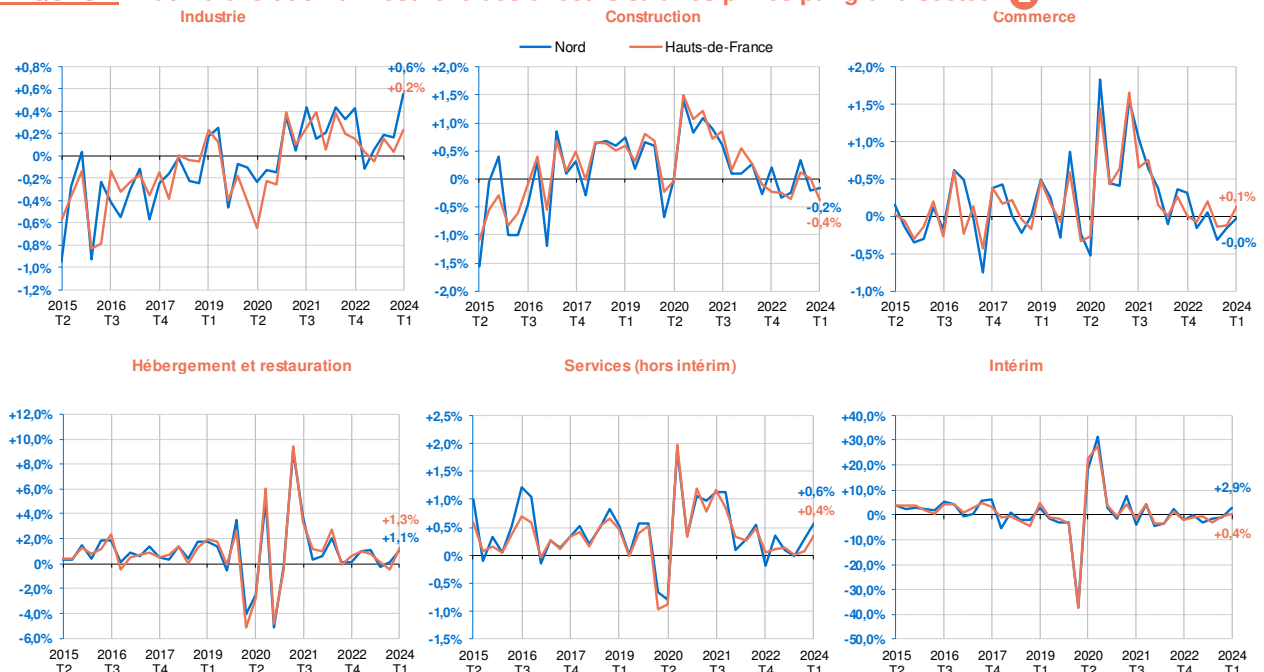
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2024	Nord				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	126 800	16,3	+0,6	+1,0	18,2	+0,2	+0,4
Construction	53 100	6,8	-0,2	-0,3	7,7	-0,4	-0,6
Commerce	132 000	16,9	-0,0	-0,4	17,3	+0,1	+0,1
Hébergement et restauration	40 100	5,1	+1,1	+2,1	5,5	+1,3	+1,6
Services (hors intérim)	398 000	51,0	+0,6	+0,9	47,0	+0,4	+0,6
Intérim	29 700	3,8	+2,9	-3,1	4,3	+0,4	-3,8
<b>Total</b>	<b>779 800</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,5</b>	<b>+0,5</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 7 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,2 %

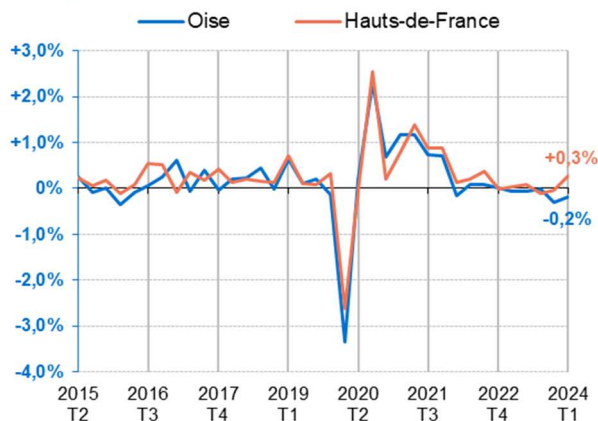
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Oise continuent de décroître (- 0,2 % après - 0,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre) contrairement à la région. Sur un an, le bilan est négatif (- 0,5 %), soit une perte de 1 040 postes. Il s'agit de la baisse la plus marquée des 5 départements de la région.

L'emploi intérimaire chute fortement au 1<sup>er</sup> trimestre (- 4,4 % soit 450 postes de moins sur 3 mois). Comme dans l'ensemble de la région, la construction perd des effectifs salariés ce trimestre (- 0,5 % soit - 70 postes).

Le secteur des services se stabilise après une baisse de ses effectifs salariés pendant 3 trimestres. Les effectifs industriels sont stables.

L'hébergement et restauration repart à la hausse (+ 0,5 %) après le repli du précédent trimestre. Dans le commerce, la croissance des effectifs se poursuit et accélère (+ 0,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et + 0,1 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2023). C'est le seul secteur à afficher un bilan annuel positif.

GRAPHIQUE 8 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



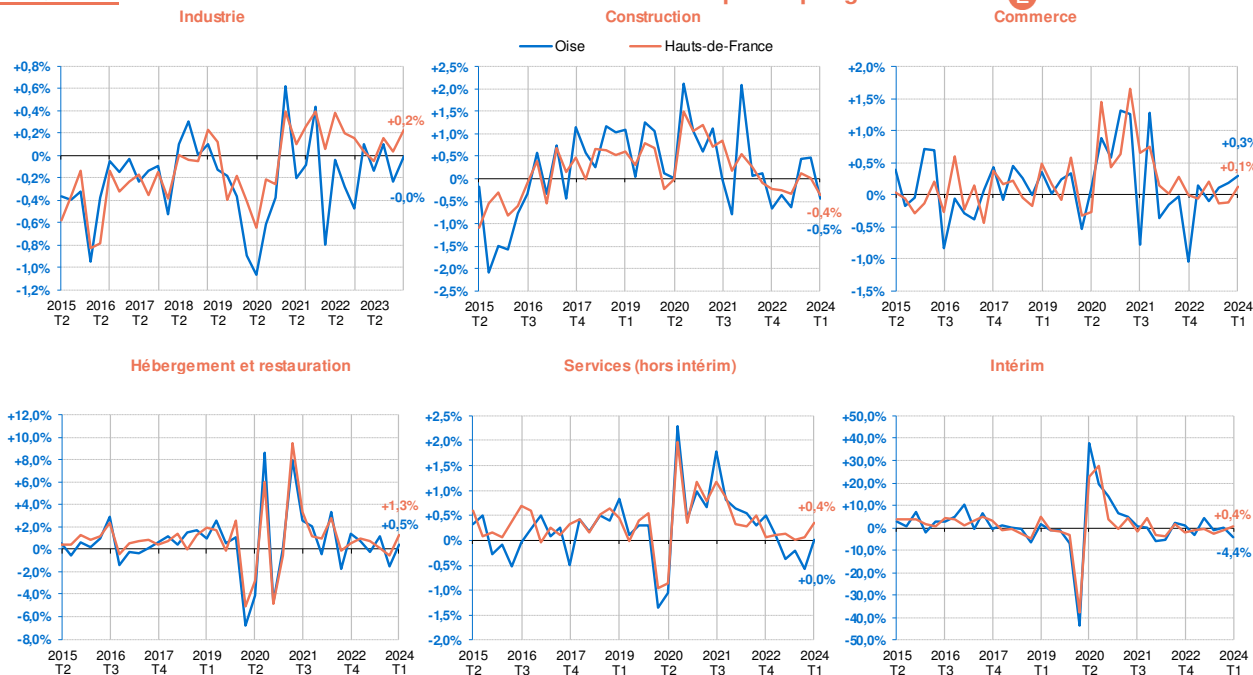
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2024	Oise				Hauts-de-France		
	au 31 mars 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	41 000	21,3	-0,0	-0,3	18,2	+0,2	+0,4
Construction	15 500	8,1	-0,5	-0,2	7,7	-0,4	-0,6
Commerce	35 100	18,3	+0,3	+0,5	17,3	+0,1	+0,1
Hébergement et restauration	10 200	5,3	+0,5	-0,1	5,5	+1,3	+1,6
Services (hors intérim)	81 000	42,1	+0,0	-1,1	47,0	+0,4	+0,6
Intérim	9 600	5,0	-4,4	-1,3	4,3	+0,4	-3,8
<b>Total</b>	<b>192 600</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 9 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,3 %

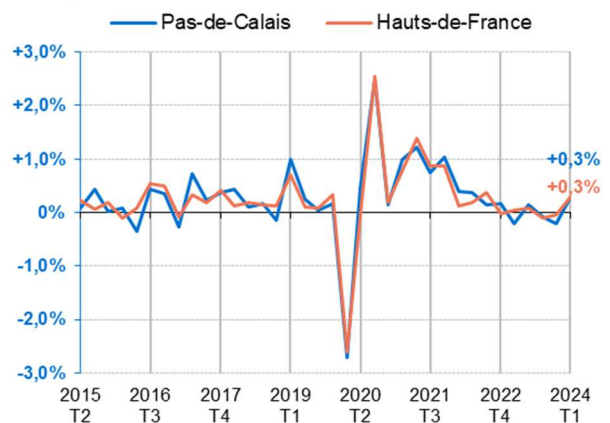
Après 2 trimestres de baisse, le Pas-de-Calais est le 2<sup>e</sup> département des Hauts-de-France enregistrant une hausse de ses effectifs par rapport au trimestre précédent (+ 0,3 % soit + 1 030 postes). L'évolution annuelle négative observée fin 2023 est de nouveau positive dans le département au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (+ 0,2 % soit + 560 postes sur un an).

Sur les trois derniers mois, les services, le commerce et l'hébergement-restauration sont de nouveau en hausse dans le département.

A l'inverse de la tendance régionale, l'intérim poursuit sa baisse avec 140 postes de moins sur 3 mois et 980 postes de moins sur 1 an. De même, l'industrie est en baisse ce trimestre comme sur un an.

Comme en région, la construction est en baisse ce trimestre dans le Pas-de-Calais (- 0,3 % soit - 110 postes) comme sur un an (- 0,3 %).

**GRAPHIQUE 10 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**



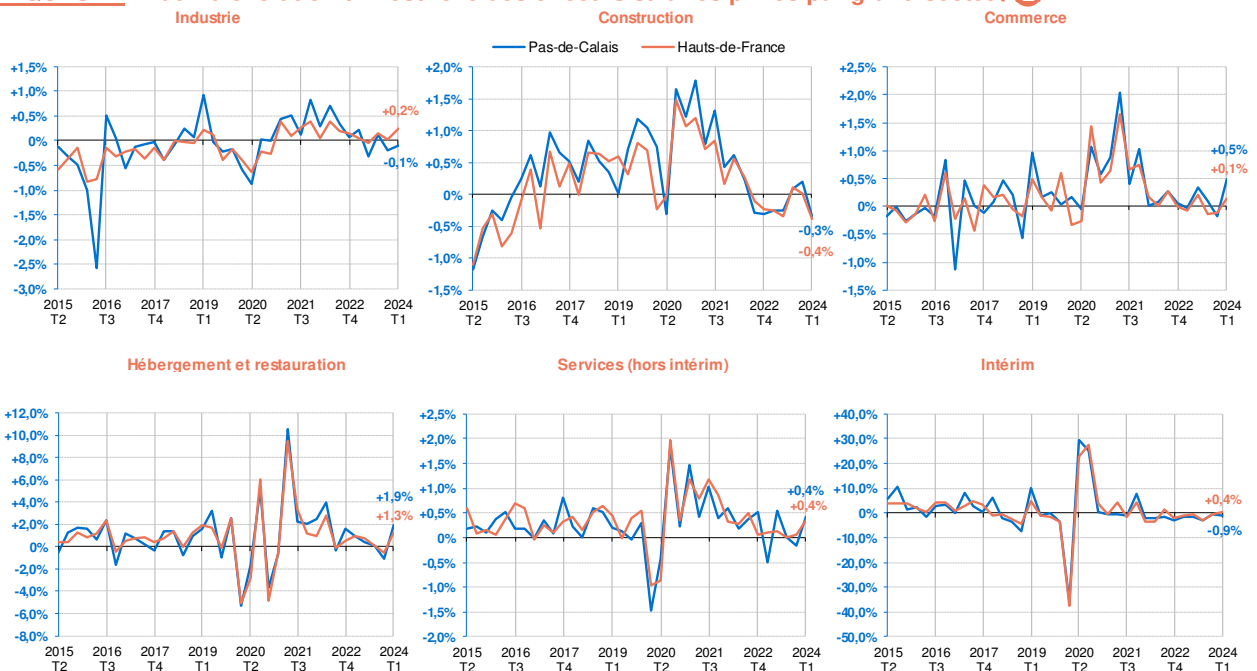
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**TABLEAU 9 - Effectifs salariés privés par grand secteur**

au 31 mars 2024	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 31 mars 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	63 700	18,3	-0,1	-0,5	18,2	+0,2	+0,4
Construction	32 800	9,4	-0,3	-0,3	7,7	-0,4	-0,6
Commerce	62 300	17,9	+0,5	+0,7	17,3	+0,1	+0,1
Hébergement et restauration	21 500	6,2	+1,9	+1,2	5,5	+1,3	+1,6
Services (hors intérim)	152 100	43,8	+0,4	+0,8	47,0	+0,4	+0,6
Intérim	15 200	4,4	-0,9	-6,1	4,3	+0,4	-3,8
<b>Total</b>	<b>347 600</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**GRAPHIQUES 11 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

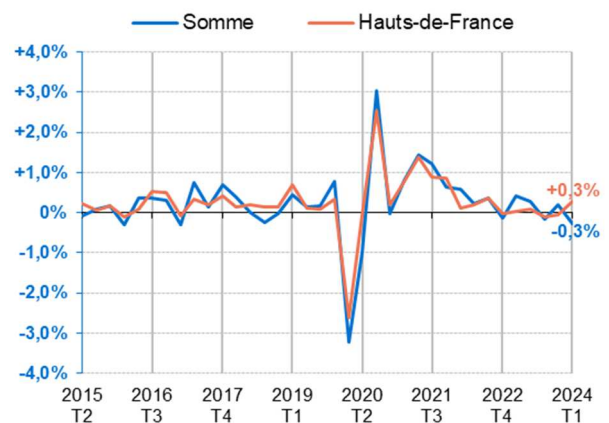
## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,3 %

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés de la Somme sont en recul de 0,3 %, après un rebond au 4<sup>e</sup> trimestre. Ils demeurent légèrement supérieurs à leur niveau d'il y a un an (+ 0,1 %).

Le secteur intérimaire confirme sa reprise (+ 0,7 %) ; toutefois, le niveau à fin mars 2024 est en dessous de celui à fin mars 2023. L'hébergement-restauration suit la tendance régionale : ses effectifs salariés repartent à la hausse (+ 0,6 %). L'industrie continue de créer des emplois (+ 0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2024) tandis que les effectifs salariés du commerce sont stables.

Cependant, ces bons résultats ne parviennent pas à compenser les pertes importantes enregistrées dans le secteur de la construction et des services hors intérim. Les effectifs salariés des services sont en net repli (- 0,7 % soit 430 postes de moins). Sur un an, le bilan est négatif (- 0,3 %). Quant à ceux de la construction, ils sont également en baisse sur le trimestre (- 1 %) et sur les 12 derniers mois (- 1,5 %).

GRAPHIQUE 12 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



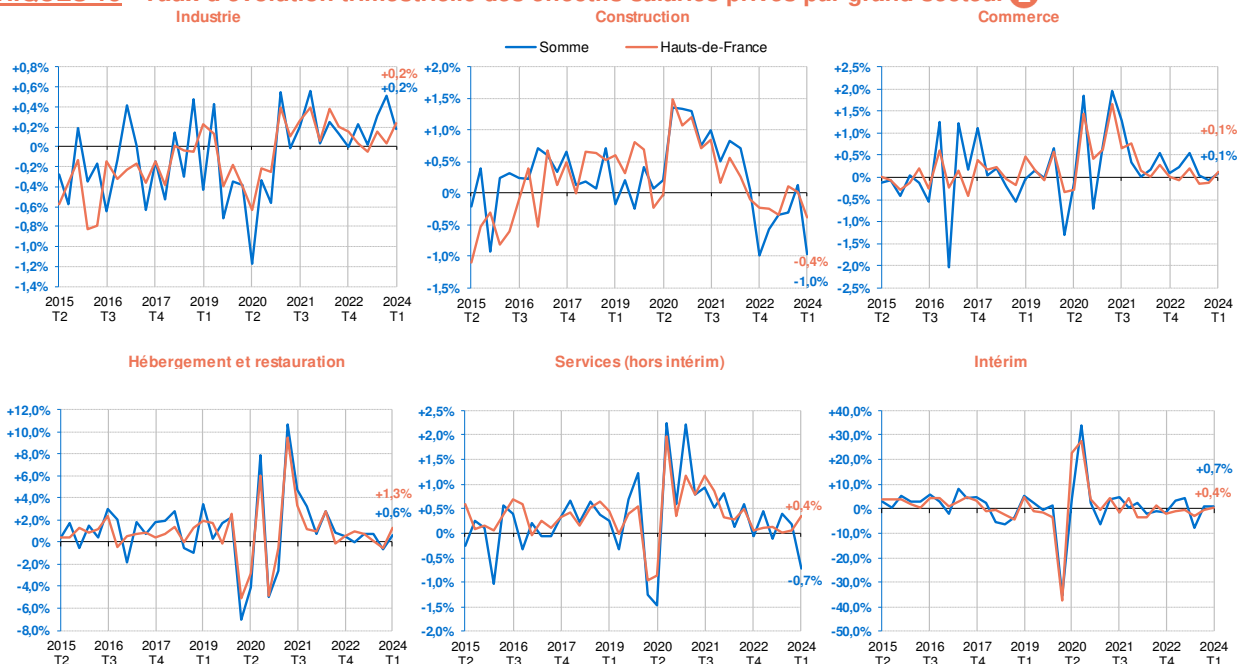
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 10 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2024	Somme				Hauts-de-France		
	au 31 mars 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	30 800	22,3	+0,2	+1,0	18,2	+0,2	+0,4
Construction	10 300	7,5	-1,0	-1,5	7,7	-0,4	-0,6
Commerce	22 700	16,4	+0,1	+0,6	17,3	+0,1	+0,1
Hébergement et restauration	8 300	6,0	+0,6	+1,5	5,5	+1,3	+1,6
Services (hors intérim)	59 400	42,9	-0,7	-0,3	47,0	+0,4	+0,6
Intérim	7 000	5,1	+0,7	-2,2	4,3	+0,4	-3,8
<b>Total</b>	<b>138 500</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>+0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,2</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 13 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)